

p. 100. A-t-il trouvé que le premier ministre de cette province agissait bien en augmentant de 65 p. 100 la redevance—particulièrement pour le nouveau pétrole—sur tout le produit excédant \$3.80 le baril. Le député et les autres représentants de l'industrie pétrolière en ont-ils été très contents?

M. Bawden: Monsieur l'Orateur, je répondrai qu'au moment de l'accord du 28 mars, et la hausse des redevances était alors en vigueur, l'industrie, le gouvernement fédéral et l'Alberta avaient tous l'impression et la conviction, une fois cet accord rendu public, que celui-ci leur permettrait vraiment de fonctionner.

J'aurai de nouveau la chance au comité de commenter la déclaration qu'a faite le ministre en ouvrant le débat sur ce bill. Il a eu à l'endroit des premiers ministres provinciaux une kyrielle de critiques et il s'est longuement étendu sur le fait que le premier ministre ne leur en avait pas imposé au moment de l'accord du 28 mars. Toutefois, après la rencontre du 28 mars, l'industrie, les provinces et le gouvernement, de même que les Canadiens, ont cru en la solidité de cet accord.

Lorsque nous en viendrons plus tard à l'étude du bill article par article, j'aimerais répondre à certaines remarques du ministre. Tout a changé lorsque le ministre des Finances, en mai, a coupé l'herbe sous les pieds de l'industrie et des provinces. Après le 28 mars, jusqu'avant le budget du 8 mai tout le monde acceptait de se mettre à la tâche.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, comme il me reste seulement 30 secondes environ, j'aimerais signaler qu'il est 5 heures et reprendre mon discours demain.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 5 heures, en conformité de l'ordre spécial adopté le mardi 4 février 1975, la Chambre passe maintenant aux initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

Sauf erreur, la Chambre est disposée à procéder directement à l'étude du bill C-226, inscrit au nom du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) et, en conséquence, à reporter tous les articles qui le précèdent. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

LES TRANSPORTS

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est) propose: Que le bill C-226, tendant à établir une Commission fédérale d'enquête sur les transports (enquêtes impartiales en

Les transports

matière d'accidents de transport), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des transports et communications.

—Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir une fois de plus l'occasion de parler de cette question. A la suite de conversations qui se sont déroulées de la façon habituelle avec des députés de l'autre côté de la Chambre, et si je puis obtenir l'accord que je suis sur le point de demander, j'aimerais, du consentement unanime de la Chambre, demander la permission de retirer mon bill pour en renvoyer le sujet au comité permanent des transports et communications. Si le gouvernement est d'accord, je proposerai également de retirer du *Feuilleton* l'avis de motion n° 17 inscrit à mon nom et qui reprend l'explication de ce bill sous une forme adéquate et détaillée. La raison est que ce sujet est apparu pour la première fois dans le bill C-66. On l'a retrouvé au *Feuilleton* dans les bills C-85, C-33, C-109 et maintenant le bill C-226. La Chambre verra donc que la question a été débattue et discutée longuement. Je suis toutefois bien disposé à retirer le bill et l'avis de motion si le gouvernement accepte de renvoyer la question au comité permanent.

● (1700)

Je pense que l'on est prêt à le faire, puisque le sujet général de ce bill a été accepté en principe par le gouvernement et qu'il a été abordé dans le dernier discours du Trône. Avec la permission de la présidence et du gouvernement, je serais prêt à retirer ces motions.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, il y a eu des discussions dans le sens qu'a indiqué le préopinant. Nous sommes certes d'accord pour renvoyer le sujet du bill et de la résolution au comité permanent compétent. Malgré cela, nous aimerions en discuter. Je crains qu'on n'en parle plus si la Chambre accède tout bonnement à la demande du député. Il faudrait, je crois, procéder ainsi: le député devrait commenter le bill pendant quelques minutes, laisser parler un ou deux autres députés et laisser entendre qu'à la fin du débat, dans 20 ou 40 minutes, le bill et la résolution seront rayés du *Feuilleton* et que le sujet sera renvoyé au comité.

Bref, nous acceptons la proposition mais il faudrait auparavant que différents députés expriment brièvement leurs vues sur la question.

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet du rappel au Règlement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) Si je comprends bien, le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) a demandé la permission de retirer le bill et il a proposé d'en renvoyer l'objet au comité permanent. Comme je la comprends, la motion est certes discutable.

M. Forrestall: Je prends la parole au sujet du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas présenté de motion. J'ai demandé le consentement unanime de la Chambre pour retirer le bill et la motion. Je suis prêt à le faire maintenant, pour satisfaire le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et d'autres représentants. Si cette proposition est acceptée, je prendrai une minute pour réviser la position sur la question.